

Mais on n'ose pas proposer un changement ; les députés ont conscience du sentiment public, redoutent le blâme des électeurs et s'effraient de l'impopularité. Or, dans cette question matérielle, j'aperçois dans l'opinion hostile un composé d'ignorance, de bassesse et d'envie. Certains électeurs entendent que leur représentant devienne un domestique chargé de travail, d'initiatives et de responsabilités, mal logé, mal nourri, mal payé, soupçonné de tout larein, l'un de ces tristes factotums, dont Georges Leconte a décrit l'espèce dans son beau et vivant roman : *les Vallets*. Les moindres avantages que le mandat procure aux mandataires provoque le mécontentement, la jalouse, l'indignation ou la riaillerie de l'électeur. Combien de fois, sous quelles formes injurieuses et méprisantes n'a-t-on pas reproché aux membres du Parlement, l'abonnement réduit consenti en leur faveur par les Compagnies de Chemins de fer ! A qui cette gracieuseté partielle pouvait elle porter tort ? la nature régulière et générale du contrat ne sauvegardait-elle pas l'indépendance du député ? Mais, les mauvais esprits envieux et chercheurs de noise, s'ingéniaient à décrier une facilité qui permettait au mandataire des voyages fréquents en son département, des communications continues et profitables aux mandants.

Tout le monde trouve naturel qu'un haut fonctionnaire, un ambassadeur reçoive un traitement en rapport avec sa situation. Comment concilier cette rétribution équitable, avec l'injustice qui fait que le député, c'est-à-dire l'ambassadeur du peuple, soit le plus mal traité des fonctionnaires ? N'exerce-t-il pas la magistrature essentielle ; n'est-il pas tout ensemble, législateur, financier, administrateur qui crée, change, révise, défait, restaure, organise ? C'est une commune erreur propagée par les politiciens aigris, par les refusés du suffrage universel que la députation est une sinécure, et se forme absolument de paresseux, d'incapables, d'aigrefins. Examinez seulement quelle somme de labeur, d'attention exige l'étude d'une question, le dispositif d'un projet de loi, le débat d'une des branches du budget, sinon le rapport complet.

Serait-ce un des vices de l'envie démocratique que de destiner à la médiocrité, à la gêne, aux tourments matériels, les représentants de la démocratie ?

L'idée accréditée, d'autre part, que, seuls, les gens riches sont aptes à remplir les fonctions électives, est antidémocratique. C'est la tradition monarchique du pouvoir, apanage de quelques-uns, qui se reproduit pour la royauté nouvelle : l'argent. On ne saurait pourtant donner comme exemple cette souveraineté du capital, en vertu de laquelle des millionnaires, par caprice, par pari, par désouvrement, par glorie, brouillent, obtiennent un mandat des électeurs éblouis, sans que personne ne leur demande même d'où vient l'argent.

Le mandat électif est à la fois lourd et discrédité ; et quand on propose de l'alléger, de le relever, ce sont les députés qui refusent. Les fonctions publiques sont les plus importantes de toutes : si elles comportaient des avantages égaux aux responsabilités, si elles permettaient l'honneur et l'argent, elles seraient recherchées par des hommes de valeur, par des citoyens intelligents et capables, au lieu d'être un pis-aller ou une baraque de la foire aux vanités.

ELECTEUR.

Le Jury et la diffamation

On a lu, par les dépêches que M. Joseph Fabre, sénateur, avait poursuivi en diffamation le journal "La Libre Parole" pour insultes grossières et que le journal en question n'avait été acquitté par le jury.

Voici d'abord l'article qui avait motivé les poursuites. On verra comment M. Drumont traite le Sénat et les Sénateurs.

Les articles de M. Tarte et la brochure de Langlois, "Sus au Sénat" ne sont que de la St-Jean à côté de cela.

C'est tiré de la " Libre Parole " du mois de mars, à propos d'une séance où M. Fabre avait pris au sénat l'Etat-Major à partie :

" Les questeurs du Sénat avaient pris la sage mesure de supprimer pour la journée d'hier, tous les alcools et spiritueux. M. Joseph Fabre